

LA GAZETTE d'AGUILCOURT

BULLETIN COMMUNAL d'INFORMATION

N°196

octobre 2001

Site Internet : <http://aguilcourt.ifrance.com>

Le Mot du Maire

Le second tour des élections cantonales a permis de désigner notre conseiller général pour les trois années à venir ; de ce scrutin émergent deux constats :

Une désaffection sensible des électeurs manifestée par plus de 50% d'abstentions ; en mars 1998, pour le même type de scrutin, l'abstention n'avait été que de 31%. Phénomène inquiétant, sachant que jusqu'à présent, ces élections locales sensibilisent mieux les électeurs que les élections nationales.

Les bons résultats obtenus par le candidat dont le programme était essentiellement basé sur le refus du troisième aéroport montrent que la population est sensibilisée à ce problème ; au moins 25 % de la population en âge de voter a souhaité, au travers de ce scrutin, manifester ostensiblement son opposition à ce projet.

Vous avez reçu dernièrement l'avis à payer la taxe d'assainissement dont le montant est indexé sur votre consommation d'eau propre : le conseil municipal vote chaque année le montant de cette taxe en fonction des charges financières du service d'assainissement. Une baisse de la consommation globale d'eau des usagers a entraîné une augmentation de cette taxe, qui est passée de 3,50 à 4,00F H.T. par mètre cube. Le coût de notre service d'assainissement reste néanmoins fort raisonnable : pour une consommation annuelle de 150m³, le prix du mètre cube d'eau est de 11,62F TTC, ce prix incluant la fourniture de l'eau et la taxe d'assainissement.

Jean-Marc LE GOUELLEC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 5 octobre - 10 conseillers présents

FIXATION DU MONTANT DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT 2001

La taxe d'assainissement appliquée chaque année sur la consommation de chaque usager du réseau d'adduction d'eau, est utilisée pour effectuer le remboursement des annuités des différents emprunts contractés auprès de l'Agence de l'Eau et de la Caisse d'Epargne de Picardie, financer les provisions pour amortissement, et les frais de fonctionnement des installations.

Etat des prêts à rembourser :

PRETEUR	MONTANT TOTAL	ECHEANCE	ANNUITES	TAUX	DUREE
A.E.S.N.	200.000 F.	22.07	16.666,67 F.	0 %	12 ans
C.E.	508.405 F.	25.05	40.730 ,45 F.	2,39 %	15 ans
A.E.S.N.	709.000 F.	22.12	59.083,33 F.	0 %	12 ans
TOTAL	1.417.405 F.		116.480,45 F.		

Le coût de fonctionnement annuel des installations a été en 2001 de 17.488,03 F.

Les membres du Conseil Municipal ont souhaité ne pas reporter ce coût de fonctionnement dans le calcul de la taxe : la prime perçue à la suite du concours « Eau pure eau propre » (128.000 F.) va permettre d'assurer le financement de ces frais de fonctionnement pendant quelques années.

Un arriéré de 5.523 F. est dû à la D.D.A.F. Il sera inclus dans le montant à percevoir.

La consommation d'eau pour la période juin 2000 - juin 2001, s'élève à 15.512 m³.

L'abonnement de 500 F. réclamé aux usagers en mars 2000, a permis de collecter 60.000 F.

La taxe d'assainissement devra donc permettre de collecter 62.003 F.

Le montant de la taxe d'assainissement devra donc être de :

$$62.003 / 15.512 \text{ soit } 4 \text{ F. H.T. par m}^3$$

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, a agréé le montant de cette taxe.

ACCEPTATION DE L'ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX DE LA R.D. 622

Par délibération du Conseil Municipal en date du **01 juin 2001**, la commune d'**AGUILCOURT** a sollicité le concours de la Direction Départementale de l'Équipement pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de la **RD 622 : Modernisation de la rue du 80^{ème} RI**

Ce concours a été autorisé par M. le préfet, le 13 Juillet 2001.

Après études, la Direction Départementale de l'Équipement propose une estimation prévisionnelle définitive s'élevant à 161 650,00 F hors T.V.A., soit 24 643,38 Euros aux conditions économiques du mois d'Août 2001.

L'ouvrage fait partie du domaine de l'infrastructure. Il lui est affecté le deuxième degré de complexité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents cette estimation prévisionnelle définitive.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Les Membres du Conseil Municipal d'Aguilcourt , à l'unanimité des Membres présents votent les subventions suivantes au titre de l'exercice 2001.

C.C.A.S AGUILCOURT	4 000.00 Francs
BIBLIOTHEQUE D'AGUILCOURT	1 000.00 Francs
A.D.M.R. GUIGNICOURT	1 000.00 Francs
HARMONIE DE GUIGNICOURT	300.00 Francs

A l'unanimité des membres présents, les Conseillers ont rejeté les demandes de subventions émanant de :

la Ligue contre le Cancer

le Comité d'Entente des Associations d'Aveugles et de Malvoyants.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Projet Familles Rurales.

Mme Maryse KIELB a fait part au Conseil d'un projet de création d'une structure d'accueil Jeunes Enfants à Guignicourt. Ce projet repose sur une enquête réalisée en juin 2001 auprès des familles comptant des enfants âgés de 0 à 6 ans. A Aguilcourt, 7 réponses sur 19 familles contactées, ont été collectées. Avant de se déterminer sur la solution à adopter, le Conseil a souhaité connaître dans le détail les réponses formulées par les familles du village. Madame KIELB, qui représentera le village lors de la prochaine réunion de Familles Rurales le 16 octobre, informera le Comité de l'avis du Conseil Municipal.

Le Maire a donné connaissance au Conseil Municipal du compte-rendu du Conseil Communautaire de la C.C.C.P. qui s'est tenu le 25 septembre 2001 à Marchais.

Prochaine séance : Vendredi 2 novembre 2001 à 20h00.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

Le faible nombre de personnes assistant à l'office religieux célébré en souvenir des victimes de la guerre 1914-1918 nous a amenés à supprimer cette messe.

Les habitants de la commune sont invités à assister à une cérémonie commémorative en souvenir des victimes civiles et militaires de la guerre 1914-1918 qui aura lieu le

**DIMANCHE 11 NOVEMBRE, à 11 heures.
devant le Monument aux Morts**

Cette célébration sera suivie d'un vin d'honneur.
Nous espérons une nombreuse participation.

RAPPORT SUR LA DISTRIBUTION DE L'EAU

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Guignicourt souhaite que les abonnés soient tenus au courant du rapport annuel sur la qualité de l'eau établi par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

D'origine souterraine (nappe de la craie Sénonienne) l'eau qui vous est distribuée provient d'un forage situé sur la commune de Guignicourt et dont les périmètres de protection réglementaire sont en cours d'établissement. Les communes faisant partie du syndicat sont : Guignicourt, Menneville, Variscourt, Condé sur Suipe, Aguilcourt, Bertricourt, Orainville.

L'eau avant distribution est traitée par désinfection. Les installations concourant à la distribution sont la propriété du Syndicat de Guignicourt, exploité en régie et dont la SAUR est prestataire de service.

L'eau fait l'objet d'un contrôle sanitaire périodique portant sur la qualité chimique et microbiologique réalisé par le Service Santé-Environnement de la DDASS en application du décret modifié n°89-3 du 03/10/89. Par ailleurs, la SAUR assure une auto surveillance de la qualité de l'eau produite et distribuée.

Des échantillons d'eau sont prélevés à la ressource, après traitement et en distribution puis confiés pour analyse au laboratoire départemental agréé par le Ministère chargé de la Santé.

En 2000, 13 prélèvements ont été réalisés par la DDASS. Les résultats d'analyse accompagnés d'une conclusion sanitaire ont été transmis au Syndicat de Guignicourt, aux communes concernées et à l'exploitant. Ils sont disponibles en Mairie.

BACTERIOLOGIE

Elle est évaluée par la recherche de microorganismes dont la présence dans l'eau révèle une contamination survenue à la ressource ou en cours de distribution.

Dès qu'une contamination est mise en évidence, il est immédiatement demandé à l'exploitant de prendre sans délai les mesures les plus appropriées pouvant éventuellement comprendre une interdiction temporaire de consommation.

En 2000, 12 analyses ont été réalisées. Pour 100% des analyses, la qualité de l'eau était conforme aux exigences réglementaires. L'eau est de bonne qualité.

NITRATES

Les nitrates présents dans les eaux souterraines proviennent de la dégradation naturelle de la matière organique, des eaux usées et des engrais azotés. L'eau ne doit pas contenir plus de 50 mg/l de nitrates.

Tout au long de l'année 2000, l'eau distribuée a respectée cette valeur. Toutefois, la teneur maximale de 40 mg/l s'en approche.

PESTICIDES et PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Leur présence dans les ressources en eau est la conséquence d'une maîtrise insuffisante de leur utilisation.

Même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, les exigences réglementaires pour les eaux de boisson ont été fixées à des valeurs bien inférieures aux seuils de toxicité connus.

En 2000, 1 analyse a été réalisée. Aucun pesticide n'a été détecté.

DURETE

La dureté exprime dans une unité particulière la teneur de l'eau en calcium et magnésium. **Avec une dureté de 25,7°f, l'eau est calcaire .**

FLUOR

Le fluor est un oligoélément présent naturellement dans les eaux. A faible dose il prévient la carie dentaire.

Des excès peuvent à contrario conduire à des fluoroses dentaires voire osseuses. Pour l'eau de boisson, la valeur optimale se situe entre 0,5 et 1,5 mg/l. En dessous de 0,5 mg/l, un apport complémentaire peut être envisagé par utilisation régulière de sel de cuisine fluoré ou par prise de comprimés fluorés après avis médical.

La teneur en fluor en 2000 est de 0,27 mg/l.

PLOMB ET SAVEUR DE L'EAU

A l'échelon national un programme général de réduction des expositions au plomb des populations est en cours de développement Un volet de ce programme concerne les apports liés à l'eau Bien qu' exempté de plomb à la ressource, l'eau

distribuée peut momentanément en contenir après stagnation prolongée dans les tuyauteries en plomb (la nuit par exemple).

Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel signalez-le à l'exploitant. En attendant, quelques gestes simples permettent d'améliorer le goût et la qualité de l'eau : laissez couler l'eau quelques instants jusqu'à obtenir de l'eau fraîche au robinet.

CONCLUSION

La qualité de l'eau distribuée en 2000 a satisfait les exigences réglementaires de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés au cours du contrôle sanitaire.

L'eau est de bonne qualité.

Tous les habitants peuvent consommer l'eau.

Vous avez sans doute remarqué une augmentation de la chloration de l'eau : celle-ci a pour objectif d'éviter toute contamination organique éventuelle et rentre dans le cadre du plan « Vigipirate renforcé »

ELECTIONS CANTONALES : LES CHIFFRES

Résultats du premier tour :

	Aguilcourt		Canton		
	nombre	%exprimés	nombre	%inscrits	%exprimés
Inscrits	249		6512		
Votants	107	42,9%	3003	46,11%	
Exprimés	102	40,9%	2945	45,22%	
Ph. Timmerman	34	33,3%	1060	16,27%	36%
C. Chevalier	13	12,7%	480	7,37%	16,3%
D. Charles	18	17,6%	383	5,88%	13%
B. Dalberto	29	28%	893	13,71%	30,3%
A.M. Fournier	8	7,8%	129	1,98%	4,38%

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 10% du nombre d'électeurs inscrits peuvent se représenter au second tour.

Résultats du second tour :

	Aguilcourt		Canton de Neufchatel	
	nombre	% exprimés	nombre	% exprimés
Inscrits	249		6512	
Votants	111	44,6%	3141	48,23%
Exprimés	102	41%	3041	46,7%
Ph. TIMMERMAN	60	58,8%	1607	52,84%
B. DALBERTO	42	41,2%	1437	47,16%

M. TIMMERMAN, maire de GUIGNICOURT, est élu Conseiller général

OPÉRATION BRIOCHES : LE BILAN

Cette année encore, vous avez réservé un accueil favorable à cette action menée par l'A.P.E.I. de Laon. 100 brioches ont été vendues au profit de cette association de parents d'enfants handicapés qui s'efforce de créer des structures d'accueil. **Une somme de 1759,20F a été collectée au profit de l'association.**

Tous nos remerciements aux généreux donateurs et aux personnes bénévoles qui ont accepté de consacrer un peu de leur temps à la vente des brioches (Mmes Colette BOUCTON, Françoise GELARD, Maryse KIELB, Véronique ROMA et Dominique LE GOUELLEC).

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les personnes désirant se faire inscrire sur les listes électorales de la commune ont la possibilité de le faire en se présentant à la Mairie du 1^{er} septembre au 31 décembre 2001.

L'intéressé doit présenter :

- une pièce attestant de son identité et de sa nationalité française (carte nationale d'identité, livret de famille, fiche d'état civil, passeport même périmé)
- une pièce attestant de son attachement à la commune, en tant que résidant ou contribuable.

Les jeunes qui ont atteint ou atteindront l'âge de 18 ans avant le 1^{er} mars 2002 seront inscrits d'office.

CHRONIQUE DE L'ALMA

L'association prévoit deux activités d'ici la fin de l'année :

➔ SAMEDI 8 DÉCEMBRE,
une SOIREE POTEE CHAMPENOISE
sera organisée dans la salle communale PRIX 100F
réservations auprès de Jean-Claude LOMBARD ou Agnès LEFEVRE

➔ SAMEDI 22 DÉCEMBRE
sortie CINEMA

Quelques données statistiques concernant Aguilcourt

367 habitants

POPULATION - ÉVOLUTIONS ET RENOUVELLEMENT

Population 1999**

359

- Rang départemental

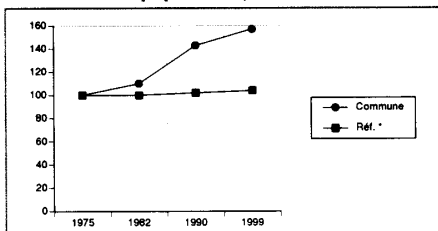
289

** Population sans doubles comptes

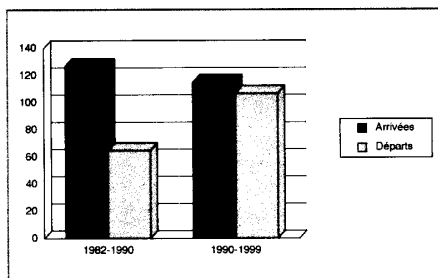
- Rang national

19037

Variation de la population (en indice : base 100 en 1975)



En %	Evolution totale	Evolution moy. annuelle	
		Commune	Réf.*
75/82	10,5	1,4	0,02
82/90	30,2	3,3	0,26
90/99	9,5	1	0,27



1990-1999	
Arrivées	115
Départs	107
Solde migratoire	8
Naissances	46
Décès	23
Solde naturel	23
Variation totale	31

Population habitant la commune en 1990 et 1999

En valeur absolue

198

En % de la population 99

55,2

* Moyenne nationale des communes appartenant à la même strate démographique
Source INSEE/RGP75-82-90-99 - BDL Ecolocale / Strater



CAISSE D'ÉPARGNE